

LE SPECTATEUR

Publié par la société de Publication Conservatrice de Montréal

ORGANE DU PARTI LIBERAL-CONSERVATEUR

N. PAGÉ Administrateur.

NEUF
SUR DIX
Achètent les
ALLUMETTES
E. B. EDDY.
Si vous êtes le
Dixième, et que
vous soyez ouvert à
la conviction, essayez les
ALLUMETTES DE
E. B. EDDY.

"HUB" RESTAURANT,
Jos. E. Gravelle, Prop.
103 1/2 et 104 RUE PRINCIPALE,
HULL.

GEO. BAILEY
MANUFACTURIER DE
Serrures de toutes sortes. Réparages
écoutes à court délai.
34 RUE WELLINGTON, OTTAWA

PHILION et Cie.
Portes, Chassis, Fenêtres, Jalou-
sies et Moulures...
H. PHILION,
coin des Rues BAY et LORENCE, Ottawa.

ALP. COUTURE
HORLOGER et BIJOUTIER
92 Rue Principale, Hull.

Mesdames et Messieur,
L'endroit de la ville où vous pouvez
acheter à meilleur
MONTRES, HORLOGES et BIJOUX est chez
A. PETIT,
No. 102 Rue Main, Hull

FOURRURES de toute espèce
—CHEZ—
COTE & CIE.,
11 1/2 rue Rideau.
JOSEPH COTE
Agent d'assurance contre le feu
Compagnie de 1ère classe
Office 114 Rue Rideau, Ottawa

AVIS
Le Dr S. P. Cooke, ci-devant de
Hull, désire faire connaître à ses nom-
breux clients de Hull et d'Ottawa, que
son bureau professionnel sera à l'avenir
au No. 108, rue Kent, coin de la rue
Queen. Ouvert le jour et la nuit.
S. P. COOKE, M. D
Téléphone 1081

WILLIAM HOWE
Manufacture les Blancs de plomb les
plus purs en Canada; demande le
"James Brand," aussi peintures à
plancher et peintures préparées, toutes
nuances de couleurs supérieures pour
carrosses, incomparables en qualité.
Une machine expressément fabriquée
et importée récemment, afin de nous
permettre de faire face aux demandes
toujours croissantes de notre commerce.
Essayez un échantillon avant d'a-
cheter ailleurs.

TAPISSERIES
RUE RIDEAU, OTTAWA.

ÉCOLES DES FRÈRES D'OTTAWA

Suite de la discussion sur le réengagement des pro- fesseurs actuels

Nous continuons à produire les correspondances publiées par *Le Canada* en faveur du réengagement des Frères de la doctrine chrétienne pour les écoles françaises d'Ottawa.

Nous nous plaignons à faire cette reproduction, parce que ces écrits rencontrent généralement nos propres vues sur la question.

Le correspondant qui signe un «ami sincère» établit clairement, lo que des professeurs laïques coûteraient beaucoup plus cher que les Frères; que les Frères sont plus en état que des laïques de former la jeunesse au point de vue religieux, et ne le cèdent aucunement aux laïques au point de vue intellectuel.

Un autre correspondant qui signe «Amicus», et dont on trouvera l'écri, ci-dessous, donne un excellent conseil.

Il propose de soumettre les griefs énoncés contre les Frères par un écrivain du *Temps* à un comité impartial de trois membres pour constater entre canadiens-français la vérité ou la fausseté des accusations et des faits.

Un membre représenterait les commissaires d'écoles; un deuxième représenterait les Frères, et le troisième se chargerait de représenter le public dans le débat, c'est-à-dire, les paroissiens de Notre-Dame, de Ste-Anne, de St-Jean-Baptiste et du Sacré-Cœur.

Cette proposition est des plus raisonnables.

Voici les écrits d'un « Ami sincère » et d'« Amicus »:

FRÈRES ET COMMISSAIRES

Pretensions des Uns, Conditions des Autres.

I

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Pour plus amples information de vos lecteurs sur notre grande question pendante: Qui prendra nos écoles? je reviens sur le rapport de la séance de nos commissaires, en laquelle a été lue la lettre du Frère Flamien.

Vingt-cinq piastres d'augmentation de salaire, augmentation réclamée et promise en principe depuis deux ans à Ottawa et obtenue partout ailleurs, voilà ce qu'on de nouveau les conditions des Frères; le reste, c'est le maintien de ce qui existe ici et ailleurs.

Messieurs les commissaires, qui s'opposent aux conditions, ne permettront quelques remarques aux motifs qu'ils objectent.

D'abord ceux du président

« M. Séguin dit que par cette lettre, les Frères demandent tout simplement qu'on leur ouvre les portes de nos écoles et que les commissaires en sortent. »

Ce n'est pas exact. Nos commissaires n'ont pas à sortir de nos écoles par la raison bien simple qu'ils n'y sont pas. Vont-ils souvent dans les classes? Ils ne sont ni instituteurs ni en état de juger des professeurs et des livres.

Leur affaire est d'administrer les taxes, et de fournir des écoles par ce moyen, les tenir en bon état pour le matériel, engager les professeurs et les payer.

Ces pouvoirs, les électeurs et la loi les en investissent.

S'ils étaient obligés de porter toutes les charges que MM. Moffet et Cie accumulent sur leur tête et leurs épaules il n'y aurait pas dans chaque localité des hommes qualifiés pour être commissaires. A peine en trouverait-on quelques uns dans toute une ville, dans une province. Car alors les membres d'un bureau de commissaires devraient avoir les capacités et les connaissances qu'on exige des membres d'un bureau d'examineurs, tel que pour le service civil, les diplômés d'enseignements, la pratique de la loi ou de la médecine.

A cet égard, nos messieurs susdits n'ont-ils pas affichés des prétentions dépassant leur charge, leur rôle leur mandat, leur éducation et leurs connaissances?—N'ont-ils pas à se rappeler que si un aveugle conduit des aveugles, ils tombent dans le fossé les uns sur les autres?

La lettre du Frère Flamien laisse M. Séguin et ses collègues commissaires

comme ci-devant, tels qu'ils ont été nommés, ni plus en avant ni plus en dehors de nos écoles. Leurs électeurs ne leur ont pas confié de mandat valable pour y entrer davantage pas plus que pour en sortir.

Et, s'ils l'avaient que ces motifs de ne pas accepter, M. Séguin et ses amis seraient vraiment scrupuleux en refusant leur signature.

Les Frères, non plus, n'ont pas besoin qu'on leur ouvre les portes de nos écoles.—Dès le début, nous leur avons confié nos écoles actuelles, les portes et les clefs; nous les avons bâties exprès pour qu'ils les habitent. Et les familles sont bien aise de leur confier leurs enfants pour qu'ils les forment, les élèvent, les instruisent en faisant de bons chrétiens et des citoyens sachant lire et écrire, dans les deux langues, autant que possible, sachant compter comme on peut l'apprendre dans un cours primaire qu'on suit trop imparfaitement.

Les parents se confient plus à leurs Frères qu'à leurs commissaires. Le corps enseignant qui honore le plus l'Eglise dans les cours primaires n'offre-t-il pas, pour l'ensemble de l'enseignement, beaucoup plus de garanties qu'un bureau changeant de commissaires, seraient-ils pourvus des instructions de M. White, qui ne sait que l'anglais, et qui, même en anglais, en sait moins que l'instituteur des Frères. Car que devient la science et l'expérience d'un maître d'école à côté d'un institut tel que celui-là? Et c'est encore déraisonner que d'exiger des Frères qu'ils acceptent aveuglément, sans examen et comparaison. Une série même des livres anglais, par le fait que M. White la recommande et que M. Moffet pense comme lui.

Ainsi la place, port et contrôle que les Frères réclament, ont et exercent partout sur leurs livres, leurs méthodes, leurs écoles ne peuvent pratiquement être en meilleures mains que les leurs.

La dessus, entre eux et les commissaires, il n'y a pas de comparaison soutenable.

M. Séguin et les siens peuvent donc les laisser en paix dans nos écoles où ils sont à notre avantage, profit et sécurité en matière d'éducation.

AMICUS.

28 février, 1895.

AU PUBLIC

LE TEMPS ET M. MOFFET

Lo M. Moffet a enfin reconnu et admis que les Frères donnent en prix aux élèves le profit de la vente des effets classiques.

2o A propos des cahiers de cinq cents chez les Frères, il écrit le 25: « Je connais les libraires qui peuvent vendre des cahiers de même genre, et avec meilleurs couverts, pour trois cents et encore y faire un bon profit. »

Le 27 il refuse de donner aux élèves l'adresse de ces libraires, et leur ôte ainsi l'avantage de se procurer ces cahiers de même genre, avec meilleurs couverts, au prix de trois cents.

Cela prouve qu'il disait vrai le 25 et qu'il est tout dévoué aux élèves et aux parents pour l'économie.

3o M. Moffet est surpris que son fils Flavien n'ait pas eu la main si heureuse que Paul pour le dessin et la calligraphie: ce sont là des faits ordinaires qui ne déposent pas contre les Frères.

« Comment se fait-il, dit M. Moffet, qu'en six mois de temps à l'école moi-même, mes deux fils aient appris plus de français, plus d'anglais et plus d'arithmétique qu'ils en auraient appris, si je les avais fait passer encore deux ans à l'école des Frères! »

C'est là un fait prodigieux, contraire à l'expérience générale, en pleine opposition à ce qui a lieu partout où les Frères enseignent en concurrence avec des laïques.

Un tel prodige ne s'admet pas sous bonnes preuves positives, et, ces preuves, vous ne les aurez jamais, puisque vous ne leur donnez pas ces deux années de plus à l'école des Frères.

Cet insuccès futur et supposé, vous avez tort de l'imputer aux Frères: c'est de votre part, pure fantaisie et écart de votre admiration pour eux.

4. Les supérieurs des Frères se gardent le droit de changer leurs sujets; mais ne peuvent s'empêcher de tenir compte des raisons valables des commissaires réclamant le changement d'un instituteur. Il y a là matière à entente à l'amiable de part et d'autre.

Mais les commissaires commettraient une indignité odieuse, en amenant contre les Frères le public et Le MAIL d'autrefois, en criant sans cesse, sans jamais le prouver: « Il y a des frères incapables, les frères sont incapables, du moins ceux d'Ottawa. A cause d'eux nos écoles ne valent rien, sont pleines d'abus criants. »

Ce serait fausseté et injustice, ce serait trahir la nationalité et le devoir d'office, en avilissant les écoles et les maîtres au lieu de les protéger.

5o Nous Canadiens, même les Frères n'avons nous pas quelque facilité pour apprendre l'anglais, le parler, l'enseigner? C'est fort heureux, car vraiment nos commissaires ne sont pas assez riches pour donner à chaque classe le luxe de deux professeurs, l'un anglais l'autre français par le langage.

Nos écoles sont françaises plutôt qu'anglaises, et, en attendant mieux, nos commissaires ont raison de les pourvoir d'abord de professeurs français. Comme ensemble, ces professeurs sont des meilleurs à Ottawa, au Canada et dans le monde civilisé.

6o Nouvel évangile, question de fait:

« L'intérêt gouverne les Frères comme le commun des mortels », dit M. Moffet.

Alors quelle différence pratique entre les Frères et les Chinois? entre les catholiques et les païens?

Jusqu'ici nous avions cru que le devoir, la foi, l'amour de Dieu gouvernaient les bons catholiques et à plus forte raison les bons religieux.

Mais que voulez-vous? M. Moffet nous appelle tous détracteurs et race inférieure; tant nous avons besoin qu'il nous réforme tous, en commençant par nos écoles!

Pour lui-même il se réformera le dernier de tous: c'est la loi suprême de son dévouement.

7o. Pour lui, la compétence de M. White, demeure hors de conteste, en français comme en anglais. Depuis longtemps il a découvert que M. l'inspecteur de langue anglaise sait plus de français que nous tous; aussi ne cessait-il de presser nos commissaires de recevoir sans retard des mains bienveillantes de M. White la série de livres français dans lesquels la génération nouvelle doit enfin s'instruire de sa langue; preuve incontestable que nous sommes dégénérés, rendus à l'état de race inférieure, capable tout au plus de pratiquer le dérogatoire des anglais et des autres.

Au *Temps*, beaucoup de diplômés et de professeurs d'université ne feraient que des reporters médiocres. Le *Temps* s'étonne que les élèves des Frères ne soient pas capables de l'être et il en insinue que les Frères et leurs écoles d'Ottawa sont des foyers d'ignorance.

Il a grand tort, il est très injuste: Est-il possible qu'un élève de douze ans, même de quinze, ait acquis les connaissances indispensables à un reporter?

C'est vers douze ans que la plupart des élèves des Frères quittent leurs écoles.

Lo *Le Temps* écrit: « L'ami sincère » perdit son temps à nous défier ou à nous tenter. »

Le Temps est-il doué d'une vertu sturque? Ne vient-il pas de succomber à des tentations et à des fautes graves à la fois contre les Frères et contre les Canadiens-Français?

Il a chargé M. Moffet de les atténuer en sa correspondance du 28 février, et il faut lui en tenir compte.

VOTRE AMI SINCÈRE.
28 fév. 1895.

OPINIONS DIVERSES

DES COMMISSAIRES

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

M. Philbert.—Au sujet de la lettre du Frère Flamien, « M. Philbert, commissaire du quartier By, dit qu'à ces conditions les édifices actuels ne sont pas assez grands pour les Frères. Il faut construire d'autres écoles. » (rapport du *Temps*).

Est-ce le cas? les édifices actuels ne répondent-ils pas aux conditions des Frères? N'ont-ils pas été construits en accord avec eux et selon leur convenance, au moins pour les écoles Lasalle, Brebeuf et St. Jean-Baptiste? Ils n'en demandent pas d'autres, et, en nous privant des services des Frères, les dépenses faites pour les loyer, seraient perdues.

Donc, pour utiliser au mieux nos édifices, M. Philbert doit appuyer le maintien des Frères.

M. Moffet.—Pour les institutions à Ottawa, il parle d'un salaire moyen de \$400: c'est salaire minimum qu'il faudrait dire; car pour les premiers Maîtres, il faudrait doubler ce salaire ou à peu près, comme à Montréal.

D'ailleurs, il n'a pas encore présenté d'une manière précise les instituteurs par lesquels il proposerait de remplacer les Frères.

A Notre-Dame, il y quelques années, on avait encore des maîtresses pour les jeunes garçons; on a abandonné ce sys-

tème comme plus défectueux que ce que nous avons aujourd'hui. Faut-il y revenir? comment, et pourquoi?

Songer aux Sœurs serait un pur rêve, à moins d'avoir d'autres édifices: nulle communauté ne consentira à envoyer des Sœurs enseigner conjointement avec des instituteurs dans nos quatre écoles de garçons telles que dispersées.

M. Patry dit que les demandes du « Cher Frère Flamien lui paraissent exorbitantes. Pour sa part il n'est pas d'avis de tout donner aux Frères et de ne rien garder pour les commissaires. Il doit y avoir moyen de s'entendre avec les Frères, en faisant certaines concessions de part et d'autre. »

Il n'y a pas à tout donner aux Frères: ils ne demandent pas, ils n'accepteraient pas la charge et le rôle importants propres aux commissaires: administrer les taxes scolaires aux termes de la loi.

Sur ce point l'entente est aisée, et consiste à ce que chacun reste à sa place, les Frères ne sortant pas de leurs attributions et compétence et les commissaires les imitant.

Les Frères réclament \$250. Si cette condition est exorbitante, aux commissaires à voir si, avec ce salaire ils trouveront d'autres maîtres de la valeur des Frères.

A St. Patrice et à St. Brigitte les Frères reçoivent \$350 pour chaque classe et rien de plus. Les nôtres consentiraient volontiers à la même convention et la lettre du Frère Flamien pose des conditions à peu près équivalentes.

A nos commissaires de choisir la convention la plus économique pour leur bureau et leurs commettants.

Les frères nous ont fait des concessions même en fait de salaire; le reconnaître n'est que justice et vérité. Depuis plusieurs années les Frères irlandais reçoivent \$350. Depuis 1892 les nôtres nous ont laissé l'augmentation de salaire qu'ils réclament alors même qu'à Ottawa, dans un journal français et dans les assemblées publiques on leur décernait autre chose que des éloges mérités, accumulant contre eux avec une persistance obstinée des accusations aussi fausses qu'injustes. La patience d'un Ordre religieux peut seule supporter de pareilles indignités.

En août 1893 on a même cru que l'intérêt public exigeait que l'accusateur public fut traduit devant les tribunaux.

A cet effet M. Belcourt reçut des instructions et consulta M. St. Pierre, le célèbre criminaliste de Montréal.

L'avis des deux fut que les écrits fournissaient de libelles diffamatoires.

Pour gagner la cause, il fallait que les jurés de Carleton à l'unanimité reconnussent les droits et mérites des écoles séparées et rendissent un verdict déclarant l'informateur du *Mail* de ce temps coupables de libelles contre nos écoles.

On était en pleine effervescence de fanatisme; la majorité des jurés étaient partisans du *Mail*, et alors ce journal n'était pas tendre contre les écoles séparées, pas plus que contre les Frères.

L'affaire en resta là: le journal français d'Ottawa retracta quelques faux avancés contre les Frères et cessa de publier les correspondances que les hommes de loi jugeaient diffamatoires.

En ces dernières semaines des correspondances identiques rééditant les premières, ont recommencé.

Même ici il doit y avoir moyen de s'entendre avec les Frères, par exemple, en comité impartial de trois membres pour constater, entre Canadiens-français la vérité ou la fausseté des accusations et des faits: un membre représenterait messieurs les commissaires, un autre, les révérends Frères et le troisième, le public intéressé dans le présent débat, les paroissiens de N. D. de Ste-Anne, de Saint-Jean-Baptiste et du Sacré-Cœur. Le rapport du comité serait communiqué au public. En se basant sur les écrits signés de M. Moffet et les écrits contradictoires, le travail du comité serait relativement court et facile, et le débat resterait complet et suffisant tout en étant limité. Naturellement, les auteurs des écrits auraient à faire, devant le comité, la preuve des affirmations qu'ils ont publiées.

Les remarques précédentes, concordent avec les opinions exprimées, en la dite séance par MM. Léveillé, Boileau et Lavoie. Ces Messieurs voudront bien les accepter comme un modestes hommages à la prudence clairvoyante, qui les a distingués dans la circonstance.

Le tout humblement présenté aux intéressés.

AMICUS

BRYSON GRAHAM Co.

IL L'EMBRASSE TOUJOURS

Quand elle va chez P. C. et Co's pour s'acheter son costume de printemps— Elle est certaine de prendre l'avantage sur des qualités supérieures.

Pour ne pas parler de l'apparence « tony » qu'elle présente, habillée dans ce qu'elle a trouvé à notre magasin et que chacun connaît, et qui se trouve toujours ici.

Nouvelle Stylish Durable Fabrique d'Habits

à des prix qui font sourire les acheteurs, et gêner les concurrents. Soies noires et colorées, de toute description, plaisant aux

Veuves comme aux patronces

Robes faites à ordre.

Bryson Graham & Cie.

144, 146, 148, 150, 152 et 154, RUE SPARKS, Ottawa.

Epicerie 33 et 35 rue O'Connor. Manufacture, rue Queen.

Laurent, Laforce et Bourdeaux, MAISON FONDÉE en 1860.

Seuls importateurs des célèbres Pianos

HARDMAN, New-York, MENDELSSOHN, Toronto, GERHARD HEINTSMAN CO., Toronto.

WORMWITH, Kingston.

Ont aussi constamment un grand choix de Bianos de diverses manufactures et Orgues fabriqués au Canada. Cette maison, qui existe depuis près d'un demi siècle, est universellement reconnue par son honorabilité. Catholiques expédiés sur demande. Accords et réparations faits à ordre.

1637—RUE NOTRE-DAME
TÉLÉPHONE 1597.
MONTREAL.

F. X. FILTEAU

Le Doyen des Photographes de Hull. La maison artistique par excellence. Possédant le plus en état de satisfaire les goûts les plus difficiles dans l'art photographique. Ouvrage garanti et à la prix.

No 118 RUE PRINCIPALE.

HOTEL VICTORIA

Cote du Palais, Québec

Cet hôtel est maintenant ouvert au public voyageur et offre toutes les commodités modernes. Les chambres sont grandes, bien aérées et le service est des plus complets. L'aménagement est des plus modernes.

BENJ. TRUDEL, THOS. E. SHALLOW, Du Florence) Propriétaire Gérant.

150 ARPENTS DE TERRE A VENDRE OU A LOUER

Deux terres en une

Deux magnifiques terres de 75 arpents chacune en parfait ordre et propre à la culture, situées dans le Township de Hull, avec trois granges et appareils pour débiter le foin (fourches), pouvant contenir 75 tonnes de foin chaque année, remises, silos, étables pouvant contenir 100 bœufs à cornes, écuries spacieuses, maison, hangar à grains, quatre puits, engrais. Le tout en parfait ordre.

Le locataire ou l'acheteur pourra acheter ou louer, l'une ou les deux terres à des conditions faciles. Pour plus amples informations s'adresser à N. PAGÉ, Bureau du Spectateur, Hull, Québec.

LE SPECTATEUR

JOURNAL BI-HEBDOMADAIRE

Publié par la Société de publications Conservatrices de Montréal

ABONNEMENT

Montreal et Ottawa: Un an... \$2.00

ANNONCES

Première insertion... 10c. la ligne

NAP. PAGE

Bureaux et atelier: No 154 rue Principale Hull, Que.

MARDI 5 MARS 1895

ACTUALITES

L'honorable M. H. G. Joly de Lotbinière a accepté la candidature libérale dans le comté de Portneuf aux prochaines élections fédérales.

Un député des communes, en Angleterre, M. James Keir Hardie, a déclaré le 25 février dernier qu'il faudrait £500,000 (\$2,500,000) pour soulager quel peu la misère qui sévit actuellement en Angleterre, et que cette somme suffirait à peine pour une période de six semaines.

Pourtant, l'Angleterre est libre échangiste comme le veut M. Laurier ici.

On lit dans La Presse:

Lors de sa récente visite à Trois-Rivières, l'honorable M. Laurier a rendu visite à monseigneur Lafèche, et il a passé près de deux heures en conférence secrète avec le vénérable évêque de Trois-Rivières.

ROME. — Une horrible tentative de meurtre a été commise avant-hier sur l'évêque du diocèse de Catanzaro, en Italie, par un étudiant en théologie.

L'étudiant pour se venger du prélat qui avait refusé, paraît-il, de l'ordonner prêtre, s'est rendu au palais épiscopal et tirant un revolver de sa poche a fait feu sur l'évêque qu'il a blessé grièvement.

La blessure du prélat n'est pas mortelle.

Mardi dernier, devant M. le magistrat O'Garra, M. Watters a plaidé coupable de s'être approprié illégalement une certaine somme d'argent du bureau des douanes.

Le magistrat a condamné de ce chef M. Watters à un an de prison, sans travaux forcés.

Le prisonnier a pleuré en entendant prononcer sa sentence.

M. Watters occupait une des plus belles positions du service civil, celle de sous-commissaire des douanes.

On le dit riche et la somme qu'il s'est appropriée illégalement se monte, croyons-nous, à \$500.

On écrit de Québec en date du 3:

MM. Hackett, M. P. P., député de Stantard et A. W. Morris M. P. P. député de la division électorale No 4, à Montréal, ont été assermentés à trois heures cette après-midi, comme ministres provinciaux, le premier en qualité de président du conseil exécutif et le second en qualité de ministre sans portefeuille. Les brefs pour l'élection de l'honorable M. Hackett seront émis sans délai et il est hors de doute qu'il sera élu par acclamation.

Les influences qui ont pesé en faveur de M. MacDougall, de Hull, ont été écrasées par celles de Montréal et des cantons de l'Est.

L'ambassadeur des Etats-Unis à Paris a reçu pour instructions de protester auprès du gouvernement français contre le décret en vertu duquel est défendue l'introduction du bétail américain en France. La teneur de cette protestation est identique à celle qui a été présentée au gouvernement allemand, à l'époque où l'on a, paraît-il, découvert des cas de fièvre du Texas parmi le bétail américain exporté en Allemagne.

Notre ambassadeur devra aussi faire ressortir auprès du gouvernement français ce fait que le département de l'agriculture redouble d'efforts pour signaler les maladies contagieuses, et qu'il a pris les mesures les plus rigoureuses pour l'inspection et le contrôle du bétail et des conserves de viande destinés à l'exportation.

Le gouvernement des Etats-Unis exprime l'espoir que la France s'empresse de retirer ce décret d'interdiction contre le bétail américain.

ECOLES DE MANITOBA

Appel devant le Conseil Privé d'Ottawa

Le Conseil Privé d'Ottawa a siégé, hier, et l'audition de l'appel ci-dessus a été commencée.

L'avocat de la minorité catholique, M. Ewart, a fait un exposé des plus lucides de la cause, et il a été suivi par M. McCarhy, avocat du gouvernement-Greenway.

Ce dernier a continué aujourd'hui sa plaidoirie.

Nous publierons dans un prochain numéro un compte rendu complet.

Législature d'Ontario et les déficits

Le budget de l'année courante vient d'être présenté à la législature d'Ontario qui est, comme on le sait, sous le régime libéral.

Ce budget de 1895 accuse un déficit de \$250,000.

C'est mieux que le régime libéral-Mercier, à Québec, qui, après quatre années de pouvoir, se trouvait avec un million de déficit.

L'ancien régime libéral, à Ottawa, le gouvernement-MacKenzie-Laurier, nous valut près de huit millions de déficit.

Vous allez pourtant entendre les libéraux crier bien fort sur le déficit qui s'annonce actuellement pour la présente année fiscale à Ottawa, dont les conservateurs sont responsables.

Mais nous rappellerons aux libéraux que le régime conservateur, à partir de 1881, donna une vingtaine de millions de surplus.

Il y eut bien aussi des déficits en 1885 et 1886, (\$7,000,000) dus à la guerre du Nord-Ouest; puis d'autres déficits quelques années après, y compris celui qui s'annonce pour la présente année; mais ces déficits laissent encore une douzaine de millions de surplus au crédit du régime conservateur.

CETTE INTERVENTION

Une délégation composée d'échevins et de plusieurs autres propriétaires de Hull, est partie dimanche dernier pour Québec.

Elle a pour but de rencontrer l'honorable procureur-général Casgrain et de lui représenter l'importance qu'il y a de n'entraver en rien la marche de la poursuite intentée contre le maire Aubry et l'échevin Boulton par l'ex-chef de police Genest.

La délégation a dû demander en outre que cette cause soit laissée sous la direction de MM. les avocats Aylen et Champagne, tout en maintenant M. Foran comme surveillant et aviseur, au nom du procureur-général.

A L'ORIGNAL

Immense ralliement conservateur

CONVENTION DU COMTE DE PRESCOTT

THÈME DES DISCOURS, ETC.

La convention libérale conservatrice du comté de Prescott, dans le but de faire choix d'un candidat en vue des prochaines élections fédérales, a été tenue samedi, à L'Orignal.

Le Palais de justice ayant été désigné comme lieu de réunion, une foule nombreuse et enthousiaste s'y pressait dès les 11 hrs de l'avant midi.

Les banquettes réservées aux dissidents de Thémis, durant les séances de la Cour, étaient occupées par la plus belle moitié de la population de l'Orignal.

LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, avait pour représentants les honorables MM. Ouimet, ministre des Travaux Publics, et Curran, solliciteur général.

On remarquait aussi à cette assemblée les citoyens les plus influents du comté et des municipalités environnantes.

Pris au hasard les noms, entr'autres, de MM. F. Routhier, ex-député du comté, F. X. I. Gauthier, l'Orignal, J. A. Goulet, St-Eustache, H. A. Chastelain, d'Ottawa, enfant du comté, G. Higinson, préfet de Hawkesbury, B. R. McEvoy, l'Orignal, C.

G. O'Brian, C. A. Charlebois, A. Cunningham, Wendover, D. Scott, J. E. Morron, F. Besnair, F. Joseph F. W. Thistwaitais M. McCuaig, R. Poulin candidat à Labelle, et une foule d'autres.

M. E. Abbott appela l'assemblée à l'ordre vers 1 1/2 heure. Ayant demandé à l'auditoire de faire le choix d'un président, sur motion de M. Alec Cunningham, appuyé par P. S. Paquette, M. Johnston fut prié de garder le fauteuil de la présidence, aux applaudissements unanimes de l'assemblée.

Un comité pour le choix de neuf délégués fut ensuite nommé. Le résultat en fut comme suit:

MM. P. Paquette, West Hawkesbury; N. Matte, substitut, Vankleek Hill; C. J. O'Brien, l'Orignal; Elie Tourangeau, Longueuil; A. S. Pricoté, St-Hermas; A. Cunningham, Wendover; F. Besnair, Caledonia; D. Scott, Riceville; Peter Lefebvre, Hawkesbury village.

A leur arrivée à la gare de Calumet, les honorables MM. Ouimet et Curran et leurs amis furent reçus par une délégation de l'Orignal et conduits, dans une superbe voiture, à la résidence de M. F. X. I. Gauthier, où le dîner fut pris, et où les invités attendaient l'heure de l'assemblée.

LES HONORABLES MINISTRES

à leur entrée dans la salle furent accueillis par de vifs applaudissements, partis de tous les côtés à la fois.

Pendant que le comité écrivait à faire le choix de délégués de toutes les municipalités, M. le préfet Hall présenta au nom du Conseil de l'Orignal une adresse de bienvenue aux honorables MM. Ouimet et Curran.

CETTE ADRESSE

outre qu'elle exprimait le plaisir causé par la visite des deux distingués membres du Cabinet fédéral, contenait, en quelques mots, un historique de l'Orignal, autrefois le chef-lieu des districts de l'Est, en même temps qu'une allusion aux travaux publics, quais, etc. construits et réparés à cet époque aux frais du gouvernement fédéral.

L'hon. M. Ouimet, en son nom et en celui de son collègue, se leva pour répondre aux marques d'estime et de gratitude contenues dans la belle adresse qui venait de leur être présentée.

Ayant promis que toute la justice serait rendue à l'Orignal, quant à ce qui était mentionné dans l'adresse, l'hon. M. Ouimet, profita de l'occasion pour traiter les grandes lignes du gouvernement conservateur qui consiste à faire tout le possible pour aider et encourager les travaux publics de quelque nature qu'ils soient partout où ils sont nécessaires.

Référant ensuite à la charge de corruption des comtés, par l'octroi ou la promesse de travaux publics, si souvent faite par les membres de l'opposition et leurs organes, il est heureux de pouvoir dire que cette accusation n'est pas fondée, mais qu'au contraire, la politique du gouvernement est d'octroyer sans fin d'argent que le permettent les finances du pays pour des fins d'améliorations et de travaux publics, en même temps que de travailler au plus grand développement des ressources nationales.

LES FERMES EXPÉRIMENTALES

ont été établies par le gouvernement conservateur et l'exemple trouvé bon en a été suivi par le gouvernement d'Ontario.

Le gouvernement s'est efforcé de faciliter le commerce et le développement des industries où se fabriquent les produits de la ferme. Le beurre d'hiver s'achète à 20c par livre, tandis que des arrangements ont été faits pour l'installation de réfrigérateurs, de façon à ce que le beurre d'été puisse se transporter du port de Montréal en Angleterre et arriver à cet endroit en aussi bonne condition que lors de sa sortie des beurrieres.

Les cultivateurs ont été favorisés sous tous les rapports par la politique du gouvernement qui ne néglige aucune occasion de leur être utile, sous quelque forme que ce soit; c'est précisément cette politique de protection qui a fait sa force, spécialement depuis la mise en opération, en 1878, de la

POLITIQUE NATIONALE

Cette politique a été aussi avantageuse aux cultivateurs en favorisant les manufactures et leur ouvrant des marchés dans les grands centres manufacturiers, où ils peuvent se procurer des articles de fabrication, lainages, cotons, etc. à 50 et 75 pour cent meilleur marché que durant le règne n'importe, mais heureusement de courte durée du gouvernement libéral.

LA POLITIQUE CONSERVATRICE

a imposé des taxes sur les articles de luxe, en les enlevant sur les articles de nécessité première tels que les sucres, thés et cafés. Si ces articles avaient été taxés comme ils l'étaient sur le régime de

SIR ROYALD CARTWRIGHT

le gouvernement n'aurait pas à faire face à un déficit, mais il a préféré

ser libre d'impôts ces articles de consommation pour le plus grand bénéfice des classes laborieuses.

Remerciant de nouveau M. le préfet pour la présentation de son élogieuse adresse de bienvenue, l'hon. ministre des Travaux Publics proclama dans un langage clair et précis, la doctrine des droits égaux pour tous, Anglais, Canadiens, Protestants ou Catholiques, et le devoir et le désir du gouvernement sont tout tracés à l'avance: c'est celui de faire des diverses races et croyances une seule et même nation.

LE CANADA POUR LES CANADIENS

où tous auront des droits égaux, la constitution étant la seule loi qui doit guider et contrôler le gouvernement.

D'ici à un an, le peuple aura à se prononcer sur la grande

POLITIQUE NATIONALE

qui nous a été léguée par nos premiers hommes d'Etat, qui est continuée par leurs successeurs et qui assure les principes véritables de la liberté individuelle pour tous et chacun.

Que le peuple de Prescott s'unisse pour la grande cause nationale, et le comté sera représenté à la chambre des Communes à Ottawa, lors du prochain parlement, par un ami du gouvernement; par un homme qui saura dignement faire son devoir et porter haut et ferme le grand drapeau libéral-conservateur.

Le comté est conservateur, pourquoi vous diviseriez-vous?

C'est une trahison à l'égard de notre race de nous diviser sur des préférences personnelles, surtout lorsque tant de grandes questions agitent l'opinion, la question brûlante des Ecoles du Manitoba entr'autres.

Le gouvernement garantit des droits égaux à tous dans ce pays qui porte le beau nom de Canada, cette terre que nos pères ont arrosée de leur sang.

Nous disons aux anglais: Nous voulons rester ce que nous sommes, c'est le meilleur moyen de nous protéger. Ces races sont fortes, très fortes, même nous nous avons les mêmes droits, c'est pourquoi nous les réclamons.

DROITS ÉGAUX POUR TOUS

droits égaux pour nos institutions, notre langue et nos lois et avec l'entente dans le

COMTE DE PRESCOTT

le pays aura un champion de plus pour nos droits dans la Chambre des communes du Canada. (Appl.)

LA CONVENTION

Les délégués étant entrés annoncèrent à l'assemblée par la voix de leur secrétaire, M. O'Brien, que M. Dosithe Sabourin, de St Isidore de Prescott, avait été choisi par la convention par 19 voix sur 26.

M. SABOURIN

accepte la nomination par téléphone, n'étant pas présent à la convention.

M. GAUTHIER

étant appelé ensuite prononça un excellent discours et se déclara heureux d'appuyer de toutes ses forces la candidature de M. Sabourin. (Appl.)

M. ROUTHIER

adressa aussi la parole à l'assemblée. Les noms de ces messieurs avaient été mis devant la convention conjointement avec M. Sabourin qu'ils appuieront quand même. La candidature du comté a été offerte unanimement à

L'HON. M. OUMIET

que l'on a même fortement prié d'accepter, aux applaudissements de tous.

L'honorable ministre des Travaux Publics, en quelques paroles des mieux appropriées, remercia chaleureusement les électeurs de Prescott de cette offre gracieuse qui lui faisait honneur et ajouta que le comté de Laval l'ayant élu depuis vingt deux ans, la gratitude et le devoir lui commandaient de rester fidèle aux électeurs de ce comté. Il termina en faisant l'éloge du choix de la convention et reprit son siège au milieu d'applaudissements prolongés.

L'HON. M. CURRAN

prononça ensuite un discours à l'emporte-pièce fréquemment interrompu par des applaudissements frénétiques.

Il passa en revue la carrière du premier ministre du Canada: Sir George Etienne Cartier, Sir John MacDonald, Sir John Abbott, et Sir John Thompson.

LA QUESTION DES ÉCOLES

servit de thèse à l'orateur qui blâma fortement les politiques qui se sont élevés de ces brûlantes questions dans le seul but de soulever des préjugés entre les diverses races et croyances du pays, et ajouta que tous devraient s'incliner devant la décision du conseil Privé qui permettait de régler cette question d'après les principes de la justice la plus impartiale.

L'hon. solliciteur-général démontra à l'aide de chiffres puisés aux meilleures sources les progrès faits par le pays sous le règne de l'administration conservatrice et termina par une anecdote piquante d'actualité dans laquelle messieurs les rouges n'avaient pas le

meilleur rôle et qui fit crouler la salle sous les applaudissements.

MM. Johnston, Président de l'assemblée et P. A. G. Voyer, de la Presse, adressèrent aussi la parole.

Il fut ensuite proposé par C. G. O'Brien, secondé par P. S. Paquette, et adopté unanimement, que des remerciements soient offerts aux honorables MM. Ouimet et Curran, et aux autres orateurs de la journée. Après quoi, trois bruyants hourrahs furent poussés en l'honneur de la Reine, du parti conservateur, de ses ministres, et du candidat qui sera le porte-étendard du parti conservateur, dans Prescott, durant la lutte prochaine.

La journée de samedi, comme on le voit, a été un triomphe pour le parti de la bonne cause, et le signal de nombre d'autres dont les conservateurs auront droit de s'enorgueillir d'ici au grand jour où le peuple de notre vaste Dominion, par la voix du scrutin, aura de nouveau confié ses destinées aux hommes qui depuis dix sept ans l'ont tant de fois conduit à la victoire.

L'ÉDUCATION

On nous communique ce qui suit:

Vous, pères de famille, au cœur droit et à l'esprit sincère, dont la bouche n'a jamais vu l'injure à tout ce qui est saint et à tout ce qui est pur; vous qui, inflexibles devant les appels de l'intrigue, prenez toujours parti du bon et du bien; vous qui, fidèles au dictamen de votre conscience, préférez toujours plaire à Dieu avant de plaire aux hommes, c'est à vous que je m'adresse.

Mes amis, ne fait-il pas mal au cœur de constater que la question des Ecoles, c'est-à-dire, de l'éducation canadienne-française, soit traitée avec autant de légèreté, de négligence, de précipitation et de parti pris! Où sont donc nos hommes sérieux? Le fatalisme a-t-il fasciné nos croyances pour penser que l'on ne peut pas modifier nos destinées? Alors pourquoi tant d'insouciance dans la manipulation de cet arme à deux tranchants que l'on appelle l'éducation.

Messieurs, tenons ceci pour certain que toutes nos actions sont pour beaucoup dans la préparation de notre avenir! Mais n'oublions pas non plus qu'un principe, une fois admis dans l'ordre des choses, apporte, tôt ou tard, ses conclusions logiques et irrécusables. Luther, ce mauvais génie du seizième siècle, en répandant l'autorité de l'Eglise, avait jeté la première prémisse dont, des siècles plus tard, la grande révolution française devait déduire les plus terribles conséquences! Profitez de l'expérience que nous fournit l'histoire, et que les malheurs qui ont frappé les autres peuples, nous apprennent à être sages et prudents! Gardons-nous surtout, messieurs, de la laïcisation des écoles, car une fois ce principe mis en pratique, on ne pourra trop appréhender de tourner les pages de notre histoire canadienne, de crainte d'y trouver des caractères de sang! Ah! J'entends déjà chuchoter une critique dédaigneuse; je vois déjà des yeux hagards cherchant à pâlir la vérité de ces paroles et à dissiper les réflexions qu'elles suggèrent. Mais ne nous faisons pas d'illusions; et si l'on voit dit que toute la question se réduit à un différent pécuniaire et rien de plus, dites leur que c'est précisément là le danger, car l'argent obscurcit souvent la raison. On veut s'adresser à vos sentiments les plus chers, afin de captiver votre attention et de dominer vos esprits, et on croit y réussir en vous parlant de votre bourse! Vaines seront leurs paroles! Sans doute, le père de famille qui gagne noblement son salaire par un travail consciencieux saura disposer judicieusement du fruit de ses sueurs. Mais lorsqu'il s'agit d'une chose aussi précieuse et aussi sacrée que l'éducation, ne se souciera-t-il que du prix? L'éducation admet des degrés, depuis l'école primaire, là où on apprend à balbutier les lettres de l'alphabet, jusqu'à l'Université, là où on étudie les doctes leçons de la philosophie. Ce sont autant d'échelons sur lesquels on doit s'élever jusqu'au niveau de la position sociale que l'on est appelé à occuper.

L'éducation complète, celle qui ouvre tous les horizons de la science et des arts, celle dans laquelle on parcourt tous les âges et on étudie tous les peuples, cette éducation, dis-je, qui donne l'entier épanouissement de la perfectibilité humaine, celle-là est l'apanage de quelques rares intelligences d'élite qui sont les lumières de l'humanité; mais l'éducation parfaite est nécessaire et indispensable à tous ceux qui voient au-delà du présent et qui veulent éviter les appréhensions de la douleur alternative qui reste au-delà du tombeau. Oui, l'éducation parfaite est nécessaire, au laboureur comme à l'avocat, au paysan comme au médecin. Par cette éducation parfaite il faut entendre celle qui répond aux exigences, du moins les plus impérieuses de l'homme, tant dans sa partie physique qu'intellectuelle et morale; et l'éducation qui manquerait à un

ou plusieurs de ces points doit être dite imparfaite et partant mauvaise. Est-ce qu'il peut y avoir une comparaison même sous le rapport pécuniaire entre la bonne et la mauvaise éducation? Non, messieurs, la première vaut tout, la dernière ne vaut rien! Voyons donc si nos écoles cultivent le développement physique, intellectuel et moral des enfants qui leur sont confiés; et si oui, en sera-t-il ainsi lorsqu'elles seront laïcisées? Voyons si ceux qui sont prêts à jeter le stigmate sur nos écoles des Frères du Bienheureux La Salle, ne mettent pas au grand jour une lacune de leur première éducation et ne donnent pas des exemples dans leur conduite de ce que seront les enfants de la présente génération si on met leur principe en pratique.

PHILOS.

M. TARTE NIE

M. Tarte adresse au Herald une lettre dans laquelle il nie péremptoirement l'exactitude de la rumeur rapportée par l'honorable M. Ouimet.

Voici la dénégation de M. Tarte; "Au rédacteur du Herald"

Monsieur,

Il était trois heures aujourd'hui quand je suis descendu en ville, et ce n'est qu'à ce moment que j'ai lu les déclarations faites par M. Ouimet à l'effet que je serais allé auprès d'un évêque de la province de Québec avec une prétendue lettre de M. Greenway, dans laquelle celui-ci promettait que la question des écoles serait immédiatement réglée si M. Laurier arrivait au pouvoir.

Votre édition du soir allait sous presse et j'eus le temps de vous autoriser par le téléphone à nier les assertions de M. Ouimet. Je désire être plus explicite et je défie le ministre des Travaux Publics de donner le nom de l'évêque auprès duquel il prétend que je suis allé. Ses déclarations sont fausses du commencement à la fin. Je n'ai jamais eu en ma possession, je n'ai jamais vu de lettre de M. Greenway sur la question des écoles. Je n'ai jamais entendu dire et je n'ai jamais dit que telle lettre avait été écrite.

L'honorable M. Ouimet a simplement rapporté une rumeur courante relativement à cet engagement de M. Greenway.

Nous prenons acte de cette dénégation de M. Tarte, qui est une confirmation de celle de M. Greenway lui-même.

De cette manière, si les libéraux veulent faire circuler sournoisement dans notre province l'affirmation que M. Laurier règlera la question des écoles avec le concours de M. Greenway, si les libéraux arrivent au pouvoir, nos amis pourront leur répondre en s'appuyant sur les protestations de MM. Greenway et Tarte.



DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour travaux de l'élargissement des environs du lac Couchiching, Ontario", d'après les plans et devis qui pourront être vus au bureau de poste de Washago, et au département des Travaux Publics à Ottawa, seront reçues à ce bureau jusqu'à vendredi, le 15 mars prochain.

Les soumissions devront être faites sur les formules imprimées qui seront fournies, et signées par les soumissionnaires eux-mêmes; aucune autre ne sera prise en considération.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté sur une banque incorporée, égal à cinq pour cent du chiffre de la soumission et fait à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire dont l'offre aura été acceptée refuse de signer le contrat, ou s'il ne l'exécute pas intégralement.

Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Le Département ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre,

E. F. E. ROY

Secrétaire

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 23 Février 1895

INSTITUTRICE DEMANDÉE

ON DEMANDE une institutrice canadienne française ayant un certificat de 3ième classe pour Ontario, capable d'enseigner le français et l'anglais, à Sudbury, Ont.

Afin de perdre moins de temps, les applications devront venir ici directement.

S'adresser à

L. J. JODOIN,

S. School,

Sec. Sudbury.

BOODLAGE DE HULL

La cause de Aubry-Boult devant le juge Gill à Hull

Affidavits de la Part de MM. Genest et Joshua Wright.— L'Intervention du Procureur-Général.

La poursuite de Ludger Genest, contre MM. Aubry et Boult, accusés de pécu dans les affaires municipales, inscrite pour le 1er mars a été plaidée, vendredi dernier, devant le juge Gill, à Hull.

MM. Aylen et Champagne se sont déclarés prêts à procéder avec la cause, lorsque M. Foran, agissant comme substitut du Procureur général de Québec, s'est levé et a demandé à conduire la cause au nom du gouvernement de Québec.

MM. Aylen et Champagne se sont opposés, et ont prétendu que l'intervention du Procureur Général n'avait pas été signifiée dans les délais voulus. Ils ont aussi produit des affidavits de la part de MM. Genest et Joshua Wright.

Dans son affidavit M. Ludger Genest déclare qu'il est prêt à procéder avec la poursuite contre MM. Aubry et Boult, que ses témoins sont prêts, et qu'il croit pouvoir établir ses accusations. Il déclare de plus que le Procureur-Général de la Province de Québec ne lui a jamais demandé aucun renseignement sur la cause, ni le nom de ses témoins, et n'en a pas demandé un plus à ses avocats, mais qu'il a de bonnes raisons de croire que le Procureur-Général a consenti à intervenir à la demande et à l'instigation de M. C. B. Major, avocat, frère du maire Aubry, l'un des défendeurs dans la cause.

M. Joshua Wright, échevin de la cité de Hull, confirme les prétentions de M. Ludger Genest, en produisant sous son affidavit une lettre que le Procureur Général a adressée lui-même à M. C. B. Major, et à son conseil dans la cause, M. Macdougall, lettre que ceux-ci ont soumise au conseil de ville de Hull.

Dans cette lettre le procureur-général disait que si la ville de Hull voulait payer les frais de la cause, le gouvernement interviendrait, et prendrait charge des poursuites.

Après une longue discussion entre M. Foran et les avocats de la poursuite et des défendeurs, Son honneur le juge Gill a maintenu les prétentions de MM. Champagne et Aylen, et a renvoyé l'intervention du procureur-général pour défaut de forme. La cause a été ajournée à samedi à dix heures, afin de permettre au substitut du procureur-général de produire une autre intervention.

En attendant les frais des témoins présents, MM. DeMartigny, Thibault et T. Viau, ont été taxés contre les défendeurs.

Les deux accusés, MM. Aubry et Boult, n'étaient pas présents à l'audition de la cause.

SEANCE DE SAMEDI

Le juge ayant décidé, vendredi, que la première intervention était irrégulière, M. Foran en a présentée une autre qui devait être signifiée à la partie adverse (aujourd'hui).

M. Macdougall a demandé que la cause soit rayée du rôle; mais M. Champagne s'y est opposé et le juge lui a donné raison.

La cause reste inscrite sur le rôle et le substitut du procureur-général a dû procéder aujourd'hui (mardi).

MM. Aylen et Champagne ne se laisseront pas mettre en dehors de la cause sans ferrailleur.

Voici quelques détails intéressants sur la séance de vendredi :

MM. Champagne et Aylen avaient obtenu du protonotaire un certificat constatant que la signification n'avait pas été faite.

Lorsque la cause a été appelée et que M. Foran a voulu empêcher les avocats de la poursuite de procéder en produisant son intervention, MM. Champagne et Aylen ont produit ce certificat et les affidavits suivants :

Province de Québec
District d'Ottawa. } Cour Supérieure
Ludger Genest, Demandeur
Aubry et Boult, Défendeur.

Ludger Genest, le demandeur ci-dessus, ayant été assermenté sur les Saints Évangiles, dit ce qui suit :

1o Qu'il est le demandeur dans cette cause.

2o Qu'il a institué les présentes procédures de bonne foi, croyant véritablement le défendeur coupable de l'offense dont il l'accuse.

3o Qu'il a procédé avec toute la diligence possible dans cette affaire et que son avocat et son conseil dans la cause ont apporté toute la promptitude possible à la préparation et à la poursuite dans la cause présente contre les défendeurs, et que la dite cause était inscrite pour le

1er de mars, pour la preuve et l'audition de la cause au mérite, et que les témoins du demandeur ont été dûment assignés et que le demandeur croit véritablement que si les témoins sont examinés, ils prouveront les accusations contenues dans la plainte du demandeur.

4o Que le procureur-général de la province de Québec n'a jamais communiqué avec le demandeur au sujet de son intervention, ou à la demande du demandeur, et n'a jamais demandé aucune information au demandeur à ce sujet, ni les noms d'aucuns des témoins et que le déposant a été informé par son avocat que ni le procureur-général ni ses représentants ne s'étaient jamais adressés au dit avocat pour de telles informations.

5o. Que le déposant a de bonnes raisons de croire et croit réellement dans sa conscience que le nom du procureur-général de la province de Québec a été employé dans les interventions présentes à l'instigation et à la demande du défendeur et plus particulièrement à la demande de M. B. Major, frère de mère du maire Aubry, et l'un des avocats des défendeurs, ainsi qu'à l'instigation de M. J. M. McDougall, conseil dans la cause, et que le déposant croit véritablement que l'objet de la présente intervention du procureur-général est d'empêcher la continuation *bona fide* de la présente action.

6o Que des dépenses considérables ont été faites pour préparer la présente action contre le défendeur et pour l'assignation des témoins pour le procès et autres matières incidentes se rapportant au dit procès et que le déposant est maintenant prêt à procéder avec la dite cause, comme il l'a toujours été.

Le déposant ne dit rien de plus et les déclarations ci-haut lui ayant été lues, il déclare qu'elles contiennent la vérité, qu'il y persiste et les signe.

Assermenté devant moi en la ville de Hull ce premier jour de mars mil huit-cent-quatre-vingt-quinze.

(Signé) LUDGER GENEST.
H. A. GOYETTE,
Commissaire de la Cour Supérieure District d'Ottawa.

Province de Québec
District d'Ottawa. } Cour Supérieure
Ludger Genest, Demandeur
Ed. S. Aubry, Défendeur.

Joshua Wright, de la cité de Hull, dans le district d'Ottawa, échevin de la cité de Hull, après avoir été dûment assermenté, témoigne et dit :

1o Que le déposant est un échevin de la dite cité de Hull depuis plus de cinq ans, et qu'il est un des membres d'un comité nommé dans la résolution ci-annexée, marquée «A», nommant un comité pour recevoir et considérer les accusations y mentionnées, et que ce comité ne s'est pas encore assemblé, à la connaissance du déposant et qu'il n'a été notifié d'aucune assemblée du comité.

2o Que le ou vers le douzième jour de février, mil huit cent quatre-vingt-quinze, une lettre du procureur-général de la Province de Québec, l'hon. Thomas Chase Casgrain, adressée à C. B. Major, avocat du défendeur en cette cause et à J. M. Macdougall, conseil du défendeur en cette cause, a été soumise au Conseil de la Corporation de la dite Cité de Hull, laquelle dite lettre est en substance comme suit au meilleur de la connaissance et croyance du témoin :

QUEBEC, 12 janvier.

MESSIEURS,

En réponse à la lettre que vous m'avez adressée après notre conférence sur le sujet de certaines actions pénales instituées contre le maire et un des échevins de Hull et aussi au sujet des procédures à être prises contre les deux personnes qui sont accusées d'avoir corrompu le maire et l'échevin en question, je désire dire que si la Corporation de la Cité de Hull entreprend de payer les frais, le gouvernement interviendra dans les deux actions *quasi tam* qui sont actuellement pendantes, et autorisera que des actions soient prises contre les personnes accusées d'avoir corrompu le maire et l'échevin susdit.

Le gouvernement autorisera, aux mêmes conditions, des actions pénales contre telles autres personnes, qu'elles soient ou non membres du conseil de ville, qui ont eu rapport avec des travaux publics ou autres travaux de la Cité de Hull, et accusées de corruption officielle durant les trois dernières années.

(Signé) T. C. CASGRAIN,
Procureur général.

3o Que les dits J. M. McDougall et C. B. Major sont allés auprès du procureur-général de la province de Québec pour les affaires ci-haut mentionnées, en vertu d'une résolution du conseil de la cité de Hull ci-annexée et marquée

«B» et que la seule action prise par le conseil de la corporation de la cité de Hull en rapport avec les dites affaires est contenue dans la résolution susdite, ci-annexée marquée «A» le, tout au meilleur de la connaissance et croyance du déposant.

Et le déposant, après lecture faite, déclare que cette déclaration contient la vérité, qu'il y persiste et signe.

Assermenté devant moi à la cité de Hull ce premier jour de mars, mil huit cent quatre-vingt-quinze.

(Signé) R. A. HELMER,
Commissaire de la cour Supérieure, District d'Ottawa.

Tragédie à Valleyfield

Valleyfield 4.—V. C. R. Shortis, ancien secrétaire privé du gérant de la Montréal Cotton Co., de cette ville, et récemment déchargé pour sa conduite désordonnée, est entré vendredi, à onze heures, dans le bureau de la compagnie pendant que les officiers étaient à préparer la paye qui se montait à \$25,000.

Shortis s'empara d'un revolver, tua le caissier Loy, fils du maire de cette ville, blessa Wilson, un des assistants, qui est mort, depuis, des suites de ses blessures, et blessa Lowe, un autre assistant qui courut s'enfermer dans la voûte avec la boîte contenant \$25,000. L'alarme ayant été donnée, deux gardiens sont accourus. Le premier, Le Beuf, cousin de M. Calixte Le Beuf de Montréal, a été reçu à la tête de l'escalier par Shortis qui lui envoya une balle au cœur, le tuant roide. Le revolver étant déchargé, Shortis a été terrassé par l'autre gardien et livré aux autorités qui l'ont conduit au milieu des huées de la foule à la prison centrale de Beauharnois.

Shortis est selon les uns atteint de folie. D'autres prétendent qu'il avait l'intention de voler les \$25,000. En tout cas, le meurtrier subira un examen médical. La population est consternée. Les usines ont suspendu temporairement leurs opérations. Lowe a tellement eu peur que l'on craint qu'il devienne fou. Shortis est un jeune homme et figurait beaucoup dans le monde. Il est natif d'Irlande et a travaillé quelque peu à Montréal.

NOTES DE HULL

—Le conseil de ville a siégé hier soir.

—L'hon. juge Gill est de retour de Montréal.

—Le conseil de ville d'Aylmer a siégé hier soir.

—La cour suprême a siégé à Bryson canton de Pontiac.

—Le Rev. Père Granfils est actuellement malade au presbytère.

—Il n'y a qu'un seul prisonnier à la prison du district actuellement.

—M. J. A. Poston, inspecteur du revenu provincial est actuellement à Hull.

—Mercredi, vendredi et samedi sont les jours de jeûne des Quatre Temps.

—Le cercle dramatique d'Aylmer, donnera une représentation à Cantly le 17 mars.

—Le gouverneur Moussette, a conduit à St-Vincent de Paul, Morton condamné à 24 mois de pénitencier.

—Demain à 2 heures après-midi l'affaire de la Couronne contre Bouthote et des orangistes contre les catholiques de Thurso.

—MM. Major et Cloutier plaident l'un contre l'autre dans les deux causes.

—MM. Carrière et Caron de la maison commerciale F. X. Martia, ouvriront sous peu à leur compte un magasin de tailleur et articles de fantaisies pour Messieurs, à la place de M. Gauthier, marchand de vaisselle.

—Mme Batterton et Mlle McDougal ont été victimes d'un sérieux accident de voiture, dimanche en descendant d'Aylmer à Hull. Le Dr Ouimet a pansé les blessures que ces deux dames ont reçues au front.

—Hier matin, une cinquantaine de travailleurs, sont allés auprès du gouvernement, demander d'accorder à M. C. B. Wright et fils le contrat pour la fourniture du ciment nécessaire au canal de Cornwall, ce qui permettrait la réouverture de cette manufacture et emploierait un grand nombre de travailleurs présentement sans ouvrage.

—100 sans-travail se sont présentés hier matin, chez le maire pour lui demander d'intervenir auprès des créanciers de la succession Wright pour obtenir qu'ils permettent aux MM. Wright de faire fonctionner leurs usines.

—Au lieu d'aller trouver le maire il aurait été préférable d'envoyer une délégation composée de citoyens influents.

MANTEAUX ! MANTEAUX !

MANTEAUX !

Fourrures ! - Fourrures !

FOURRURES.

Toute la balance du stock sera vendue à n'importe quel prix, venez les voir, il en reste encore beaucoup et il faut les vendre.

AU NO 110 112 RUE MAIN, HULL.

F. X. MARTIN,

PROP.

—Samedi matin avait lieu à l'académie des Soeurs Grises de cette ville la distribution des médailles aux élèves gradués du cours de musique. Les parents des élèves assistaient à la cérémonie qui a été très jolie et attrayante. Mademoiselle Rose Alba Desjardins qui vient de terminer ses études musicales a fait ses adieux au couvent dans un joli discours ému. Mademoiselle Desjardins a obtenu la médaille de gradué. Mlle Rose Alba est la fille de M. Michel Desjardins employé au département des chemins de fer et canaux, que nous félicitons des succès que sa fille vient de remporter, nombreux lauriers quoiqu'elle n'est effeuillée encore que les roses de dix-sept printemps. Mlle Emma Simon a obtenu la médaille de sous-graduée. Un discours fort sympathique du Rev. Père Lauzon, félicitant les élèves des succès qu'elles venaient d'obtenir a clos cette jolie séance.

A TRAVERS OTTAWA

Pour libelle
La cause de libelle de Préfontaine vs. l'ex-échevin Cluff sera entendue aux prochaines assises criminelles. L'échevin Préfontaine de Montréal, réclame des dommages à l'occasion d'une déclaration de l'ex-échevin Cluff, faite au Bureau des Travaux de la Corporation de cette ville, en décembre dernier, où l'échevin Préfontaine était intéressé dans les contrats pour le pavage des rues de Montréal. M. D. B. McLavish représentera M. Cluff, dans cette intéressante cause qui promet des émotions.

Sur la rue Sparks
Deux femmes l'ont échappé belle, sur la rue Sparks, dimanche après-midi. Elles passaient en voiture lorsqu'à l'encoignure de la rue Bay, une autre voiture conduite par deux jeunes gens, vint en collision, lançant les deux femmes sur la chaussée. L'un des jeunes gens fut arrêté peu de temps après l'accident, par le sergent Moylan; le prisonnier se nomme Charles Lépine. Les témoins de la collision ne peuvent pas s'expliquer comment il a pu se faire que les occupants du sleigh renversé s'en soient tirés à si bon marché.

Six mois à l'ombre
William King, qui s'est enfilé avec le cheval et la voiture d'un propriétaire d'écurie de louage d'Ottawa, a été convaincu de vol de cheval devant le magistrat O'Garra et condamné à six mois d'emprisonnement dans la géole centrale. Son compagnon d'esclandre, le jeune Townsend, a été acquitté après une remontrance des plus sévères.

Le commissaire Lavoie
Nous étions dans le vrai en annonçant l'élection de M. Lavoie, dans notre dernière édition. Il est vrai que le poll a été tenu ouvert jeudi, mais *pro forma* seulement, et deux votes ayant été enregistrés, M. Lavoie a été légalement déclaré commissaire pour le quartier Victoria, au Bureau des Ecoles Séparées. Félicitations.

HOTEL RIENDEAU

PLACE JACQUES-CARTIER, Montréal

Cet hôtel, sous la direction de M. JOS RIENDEAU offre tous les avantages possibles, et est l'un des hôtels les plus confortables de Montréal. Nous engageons nos amis de la capitale et de Hull à visiter l'Hotel Riendeau, quand leurs affaires les appelleront à Montréal. Ils n'auront qu'à s'enquêter.

LA SALSEPAREILLE D'AYER

Préparée par le Dr J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., E.-U. d'Am. Vendue par tous les droguistes

Elle en a guéri d'autres, elle vous guérira.

LE MEILLEUR APERITIF

Dans la pharmacie moderne est, sans aucun doute, les Pilules Cathartiques d'Ayer. Elles ont été essayées, les médecins ont abondamment l'usage des purgatives drastiques, et recommandent une médecine plus douce, mais non moins efficace. La favorite est les Pilules d'Ayer, dont les vertus médicinales supérieures ont été certifiées par les savants officiers des hôpitaux américains les différents États, ainsi bien que par une multitude d'éminents docteurs et de pharmaciens. Nulle autre Pâle ne répond aussi bien à la demande du public en général pour une si rare, certaine et agréable médecine de famille.

LES PILULES D'AYER

Préparées par le Dr J. C. Ayer & Co. Lowell, Mass. Vendues par tous les marchands de médecine

CHACUNE DOSE EST EFFICACE

LA SOCIÉTÉ ARTISTIQUE CANADIENNE

Fondée dans le but de répandre et de développer le goût de la musique et d'encourager les Artistes.

(Incorporée par Lettres Patentes, le 25 Décembre 1894.)

Capital Action	\$50,000.00
----------------	-------------

Bureaux, 1866 Rue Ste. Catherine, Montréal, P. Q.
En face de l'Opéra Français.

2857 PRIX D'UNE VALEUR DE \$5,008.00

Sont distribués tous les quinze jours

1 Prix de	\$1,000.00
1 " " "	400.00
1 " " "	150.00

et 2848 variant de \$50.00 à \$1.00.

PRIX DU BILLET 10 CTS.

Nos Billets sont expédiés par la Poste sur réception du prix et d'un timbre.
On demande un agent actif et responsable.

LE PASSE

—

● Châmette procureur de la commune de Paris, en 1792, fut l'un des fondateurs du *Culte de la Raison*, guillotiné en 1794. L'abbé Sièges se rendit célèbre comme théoricien politique pendant la révolution française; il vota la mort de Louis XVI, mourut en 1836. C. Bourk, marchand de Niocollet, P. Q., est guéri d'une bronchite aiguë (1890) par l'usage du "Vin à la Créosote de Hêtre" du Dr El. Morin.

M. DE REPENTIGNY

ELECTRICIEN

bien connu à Hull, ouvrira sous peu, sur la rue Principale, une branche de cette industrie, avec un assortiment complet et varié de lampes et verreries, de clochettes et autres ornements les plus à la mode.

M. de Repentigny se chargera de la pose de tout appareil électrique, (système meter) Le patronage du public est respectueusement sollicité.

M. DE REPENTIGNY,
Bureau du Shérif, Shérif.
Hull 4e jour de mars 1895.

VENTION EXPOSAS DE TERRES

Dans la Cour Supérieure—Hull.

Canada, GILBERT A. CHOQUET, District d'Ottawa, de la cité No. 280, Ottawa, Demandeur; contre les biens immeubles de HECTOR MACRAE, de la cité d'Ottawa, défendeur, et John Malcolm McDougall, avocat et conseil de la Reine, de la cité de Hull, dans le district d'Ottawa, adjudicataire, à savoir: Toutes les mines, minerais et droits miniers, en, dans et sur les lots ou morceaux de terre comprenant les lots onze A et onze B (11 A et 11 B) du cinquième rang du canton de Templeton, contenant deux cents acres en superficie—avec les droits de passage et autres droits accessoires aux dits droits miniers.

Pour être vendus à la folle enchère du dit John Malcolm McDougall, l'adjudicataire, au bureau du registraire pour le comté d'Ottawa, en la cité de Hull, le CINQUIÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. LOUIS M. COUTLÉE, Bureau du Shérif, Shérif.
Hull 4e jour de mars 1895.

